

Elia System Operator
Société Anonyme
Boulevard de l'Empereur 20
B-1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise n° 0476.388.378 (Bruxelles)

(la "société")

LE DROIT DE POSER DES QUESTIONS

Chaque actionnaire et obligataire a conformément à l'article 540 du Code des sociétés et à l'article 24.1, dernier alinéa des statuts le droit de poser des questions à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire au sujet, selon le cas, des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires ainsi que des autres points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces questions peuvent être posées tant à l'avance (par écrit) par lettre recommandée (Elia System Operator SA, à l'attention de madame Aude Gaudy, Secretary General, Boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Bruxelles) ou par e-mail (aude.gaudy@elia.be) que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire (oralement).

La société doit recevoir les questions écrites au plus tard le mercredi 15 mai 2019.

Les administrateurs, les commissaires ou le président et/ou vice-président du Comité de Direction sont obligés de répondre à ces questions (orales et écrites), dans la mesure où la communication de données ou faits n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la société, ses administrateurs, les commissaires ou ses membres du Comité de Direction. En outre, les questions posées ne seront que répondues si l'actionnaire ou l'obligataire concerné a rempli les formalités d'enregistrement indiquées dans la convocation.

Les questions sur le même sujet peuvent être réunies et être répondues ensemble.